



23 juin 2025

Autofocus IRVE : Recharge électrique, zoom sur une filière en pleine accélération

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile, piloté par l'ANFA, publie son premier Autofocus dédié à la filière des infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE). Cette étude dresse un état des lieux inédit des emplois mobilisés au sein de la filière. Avec 2 350 000 points de charge installés en France en mars 2025, dont 160 000 ouverts au public, le développement des IRVE accompagne l'arrivée progressive du véhicule électrique. Et ce n'est qu'un début, les pouvoirs publics visent 7 millions de bornes d'ici 2030, avec 400 000 ouvertes au public, dont 50 000 en charge rapide. Une dynamique porteuse, qui ouvre la voie à de nombreuses opportunités métiers dans les années à venir.

24 000 emplois et des besoins croissants en compétences qualifiées

L'étude estime déjà **5 400 structures et 24 000 emplois consacrés à la filière IRVE**. Des métiers qui vont de technicien à ingénieur, répartis entre les fabricants (990 emplois), les installateurs et mainteneurs (19 500 emplois), en passant par les opérateurs de recharge (2 876 emplois) ou de mobilité (172 emplois), les superviseurs (124 emplois) ainsi que les acteurs publics (132 emplois estimés) ou les services de conseil (144 emplois).

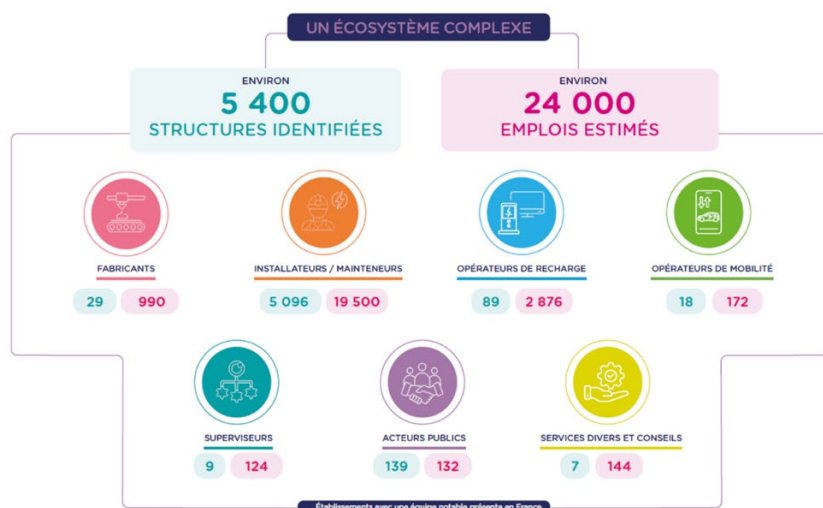
Dans un contexte réglementaire toujours plus incitatif, certaines qualifications sont d'autant plus recherchées, voire déjà en tension, c'est le cas notamment des **techniciens pour l'installation et la maintenance des bornes**, désormais acteurs indispensables.

- **Les techniciens d'installation** sont issus le plus souvent de formations techniques (BTS électrotechnique ou génie électrique par exemple) et peuvent être formés en interne sur les spécificités IRVE. En effet, la mise en service d'IRVE requiert des compétences spécifiques qui diffèrent d'un électricien classique (intégration de cartes SIM, mises à jour logiciels).
- **Les techniciens de maintenance** sont également issus de formations techniques en électricité et souvent formés en interne sur les spécificités IRVE. L'ensemble de ces corps de métier doit intervenir dans le cadre **d'une qualification IRVE**.

Pour répondre aux normes de sécurité liées aux risques électriques, la filière a mis en place une formation spécifique à destination de ces deux corps de métier : la **qualification IRVE**. Nécessaire pour installer ou maintenir une borne de recharge dont la puissance est supérieure ou égale à 3,7 kW, la formation IRVE s'adresse à des électriciens de métier avec a minima un BEP/CAP dans l'électricité ou un diplôme supérieur (Bac ou BTS).

Par ailleurs, pour pouvoir installer certains modèles, et mettre en jeu la garantie de l'installation pour les opérateurs, l'installateur doit avoir un certificat de formation du fabricant. Souvent coûteuse, cette certification rend les installateurs formés par les constructeurs d'autant plus recherchés.

« Les immatriculations de véhicules électriques neufs ont légèrement ralenti en 2024, et selon nos projections, cette motorisation ne pourrait représenter que 28% du parc roulant en 2036. Si le secteur de l'IRVE forme et recrute, certains de ses acteurs restent donc prudents : la rentabilité des IRVE ouverte au public prendra du temps à être atteinte car elle dépend d'un parc roulant électrique plus dense. » analyse Marie-Sophie Girardin, Responsable de projets au sein de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.



Le vendeur automobile : point d'entrée pour le déploiement d'IRVE

Selon le dernier scénario de l'Observatoire, le parc automobile pourrait donc être composé à 28% de véhicules électriques dès 2036. La branche des services automobiles anticipe et intègre de nouvelles compétences pour répondre à cette transition. Les vendeurs automobiles constituent notamment le premier contact commercial lors de la vente d'IRVE. Ce rôle exige aujourd'hui des connaissances techniques précises : fonctionnement de la recharge courant alternatif AC/ courant continu DC et ses effets sur la batterie, bonnes pratiques d'utilisation (ne pas dépasser 80 % de charge, éviter les câbles au sol...), impact des conditions climatiques sur l'autonomie, tests d'électro-compatibilité selon les usages, maîtrise des puissances de charge par type de borne, ou encore explication des systèmes de programmation intégrés au véhicule...

Face à cette évolution, l'ANFA a créé un **Certificat de Compétences de Branche "Conseils en Électromobilité"**, destiné à renforcer l'expertise des professionnels. Il permet notamment de conseiller efficacement sur le cycle de vie des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et d'accompagner les clients dans une utilisation optimale, sécurisée et durable de leur véhicule. Ce certificat est accessible via la formation continue, financée par les fonds mutualisés de la branche.

« Les IRVE sont un levier essentiel pour encourager le passage à l'électrique, mais aussi pour garantir une expérience utilisateur fiable et sécurisée. Les acteurs de la branche, notamment les concessions, sont en première ligne face à cette transformation. Il est donc de notre responsabilité, à l'ANFA, d'anticiper ces mutations et de soutenir les professionnels dans l'acquisition des nouvelles compétences nécessaires. » souligne Guillaume Faurie, Délégué général de l'ANFA.

[Télécharger l'autofocus](#)

À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA pilotes et lycées partenaires.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeupublique.fr
Pia MANIERE • 06 01 40 08 60
Adriana ZRAICK • 06 03 82 70 00
communication@anfa-auto.fr
TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE
www.anfa-auto.fr/actualites